



l'oxygène
à la source

N°241-23

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE D'ANNECY – TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT « PASSAGE DU RAMPON » - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES AVEC LE SYANE

Nombre de membres en exercice : 21
Présents : 18
Représentés : 0
Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 13 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 7 novembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. M. Anthony GRANGER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Didier SARDA, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

PARTICIPAIENT EGALEMENT

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE D'ANNECY – TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT « PASSAGE DU RAMPON » - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES AVEC LE SYANE

Exposé de Christian ROPHILLE,

Le SILA envisage de réaliser, conformément au schéma général d'assainissement voté en 2019, les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le passage Rampon, situé sur la commune d'Annecy.

Ont également été programmées sur le même secteur, l'opération suivante :

- les travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité et le rétablissement coordonné des réseaux d'éclairage public et des infrastructures des réseaux de télécommunications, par le SYANE.

Afin d'optimiser la réalisation de l'ensemble de ces travaux, il est proposé de lancer une consultation par voie de procédure adaptée en groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de travaux ayant pour objet la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le passage Rampon à Annecy.

Dans le cadre du groupement de commandes, le SYANE est désigné coordonnateur, en charge des missions à réaliser depuis la passation de la consultation jusqu'à l'émission de l'avis avant attribution des marchés par la Commission d'appel d'offres ad hoc.

Les travaux seront allotés comme suit :

- Lot 1 Génie civil – Terrassement – VRD (sous maîtrise d'ouvrage SILA/SYANE)
- Lot 2 Génie électrique – Fourniture matériel éclairage (sous maîtrise d'ouvrage SYANE)

Un marché séparé sera ensuite mis en place par chaque partie.

Le montant estimatif des travaux d'eaux usées est de 107 685 € HT, correspondant aux crédits budgétaires alloués pour ces travaux.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
3. élire parmi les membres de la Commission d'appel d'offres du SILA, un élu titulaire, Christian ROPHILLE, ainsi que son suppléant, Séverine MUGNIER, comme représentants du SILA à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
4. autoriser le Président à signer le marché (partie technique eaux usées) avec l'entreprise retenue sur avis de la Commission d'appel d'offres du groupement, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

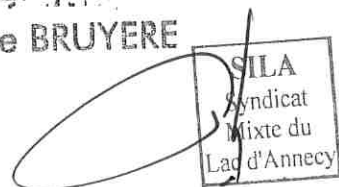


M. Anthony GRANGER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 17 NOV. 2023
Publié le 17 NOV. 2023

Exécutoire le 17 NOV. 2023
Le Président
Pierre BRUYERE



SILA
Syndicat
Mixte du
Lac d'Annecy

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.